

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL – FORMATION INITIALE

Public

Salarié d'entreprise privée ou publique

Prérequis souhaités

Savoir lire et écrire
Etre âgé de 18 ans

Objectif

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail
Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise ou son établissement

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Echanges d'expériences
Exercices pratiques en salle (possibilité de réaliser quelques mises en situation en atelier)

Evaluation / Validation

Grille certificative selon référentiel INRS
Certificat de sauveteur secouriste du travail

Durée

2 jours (12 heures + 2 heures de risques spécifiques)
Groupe de 4 à 10 personnes maximum

Date

A valider avec l'organisme de formation

Contenu de la formation

- ⇒ Présentation du formateur, du programme de formation et des conditions de certification
- ⇒ Présentation des stagiaires ;

La prévention des risques professionnels

- ⇒ Le cadre juridique de l'intervention d'un Sauveteur Secouriste du Travail ;
- ⇒ La prévention des risques professionnels : le code du travail, les obligations de l'employeur et des salariés, les principes généraux de prévention, la prévention – la protection,
- ⇒ Notions de danger, situation dangereuse, zone dangereuse, évènement déclenchant, personne exposée, risque, dommage
- ⇒ Accident de travail et maladie professionnelle : notions et statistiques AT/MP au niveau national, branche professionnelle et au niveau de l'entreprise
- ⇒ Les enjeux humains et socio-économiques
- ⇒ Le rôle d'un SST avant, pendant et après un AT
- ⇒ Les acteurs internes et externes de la prévention
- ⇒ Les procédures internes et les documents relatifs à la prévention (DU) et notamment à la remontée d'informations (fiche d'incident, analyse d'accident)
- ⇒ Les limites de son intervention

Le secours

- ⇒ Protéger
- ⇒ Examiner
- ⇒ Alerter ou faire alerter
- ⇒ Secourir la victime
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

Réactualisation des connaissances

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de la période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.